

# TOUT VA MIEUX

A diffuser largement  
dans les services  
SVP

Juillet Août 2000

n°17

## Mise en examen

*A la suite d'un tract SUD diffusé en décembre 99, notre secrétaire nationale, Michèle Abonel, est mise en examen pour diffamation et dénonciation calomnieuse (pas moins) envers un directeur de nos services. Le syndicat a estimé devoir mettre en cause le personnage pour harcèlement psychologique envers un agent travaillant avec lui.*

*Une action judiciaire étant en cours, nous ne pouvons pas aujourd'hui vous donner plus de détails mais nous apporterons les preuves en temps voulu. Ce directeur a compris que la meilleure défense c'est l'attaque et, encouragé par l'immobilisme de la direction devant ses pratiques et comportements de harcèlement, il nous envoie devant le tribunal correctionnel et inverse donc les rôles.*

*Sud a fait son travail de syndicat en dénonçant ses agissements. C'est donc une attaque contre la liberté syndicale, pas moins. Le piquant de l'affaire, c'est que le monsieur se targue, urbi et orbi, d'être le défenseur de l'inspection.*

*Comme d'habitude, la hiérarchie n'a pas bougé d'un poil, que ce soit avant le tract ou depuis. Il est urgent de ne rien faire.*

*Nous irons donc devant le tribunal parler du fonctionnement de nos services, du harcèlement psychologique au ministère du travail, ministère qui multiplie les groupes de travail et les fascicules sur le sujet. Ce sera une leçon de choses grande nature sur les difficultés des victimes à se faire entendre de leur hiérarchie, sur le rôle des syndicats, sur la contre offensive du harceleur qui se drape dans son honneur perdu.*

*Nous vous invitons d'ores et déjà à réserver votre place assise pour le tribunal (date d'audience non encore fixée, le dossier est sur le bureau du juge d'instruction).*

*Nous appelons les autres organisations syndicales à nous soutenir car le droit syndical est en cause, mais surtout la dignité des agents au travail.*

*Une véritable solidarité autour de notre secrétaire doit s'organiser : solidarité syndicale mais aussi solidarité financière pour payer les divers frais de justice divers Nous lancerons aussi, à la rentrée, une pétition que nous souhaitons intersyndicale, dans ce sens.*

## Alerte

En menaçant de se retirer du système paritaire actuel (cogestion, par le patronat et les cinq centrales syndicales dites "représentatives", de la sécurité sociale, des retraites complémentaires et du régime d'assurance chômage, le MEDEF passe à l'offensive sur tous les fronts.

*"Les négociations doivent innover, sans hésiter à s'attaquer aux dispositions conventionnelles, législatives, voire constitutionnelles qui sont à l'origine des principaux dysfonctionnements constatés" (DENIS KESSLER Vice président du MEDEF).*

L'Etat est sommé de se désengager du domaine social : "Que l'Etat nous lâche les baskets! "déclare le baron SELLIERE, " qu'on nous laisse, nous les entrepreneurs, avec nos salariés et nos actionnaires, déterminer la manière dont nous faisons fonctionner nos entreprises".

L'objectif est clair: casser les références fondamentales qui sont pour les salariés:

- Les CDI à temps complet comme norme de conditions d'emploi
- Le SMIC comme norme minimale de salaire
- La semaine comme cadre de la durée du travail.



En organisant le développement des emplois précaires (temps partiel, CES, CEC, CIE, emplois jeunes, la flexibilité et l'annualisation ...)

Les gouvernements successifs ont tracé la voie.

## Il existe un lien étroit entre montant de l'indemnisation chômage et qualité des emplois.

Quand Lionel JOSPIN déclare qu'il ne peut pas revaloriser le RMI parce qu'il dépasserait la moitié du SMIC mensuel; il accrédite

- l'idée chère aux patrons qu'il ne faut pas démotiver les chômeurs d'accepter un travail dévalué, précaire et sous payé, en leur "donnant" des allocations chômage ou des minima sociaux trop "élevés" (la réalité est exactement inverse: des indemnités convenables constituent un point essentiel pour combattre les emplois dévalués).

- l'idée que la moitié du SMIC suffit pour vivre et que la moitié d'un SMIC pour un travail à mi-temps et précaire, c'est la nouvelle norme d'emploi et de revenu revendiqué par le baron Sellière (qui lui dispose d'un revenu avoué de 3 Millions de francs net par an plus 11,3 Millions de francs de Stocks options...).

## Plutôt que de tenter de sauver un paritarisme dévoyé, il faut se battre pour une démocratie sociale renouvelée.

La "refondation sociale" imposée par le MEDEF commence par la renégociation de la convention UNEDIC qui fixe le montant des indemnités de chômage et les conditions d'accès aux allocations.

Les organisations de chômeurs, l'APEIS, le MNCP et AC! ont décidé d'unir leurs efforts avec les structures syndicales répondant à leur appel. (Groupe des 10, sections syndicales CGT et CFDT) pour un autre projet, d'autres changements et une autre modernité.

Elles revendiquent une charte organisant sur des principes publics, le fonctionnement d'un système unifié de revenu garanti, véritable protection sociale sur les éléments suivants:

- coopération de tous ceux qui concourent à ce revenu (Etat, ANPE, Unedic, CAF...)
- financement reposant à la fois sur le budget de l'Etat et sur un prélèvement au niveau des entreprises, tenant compte non seulement de la masse salariale mais aussi de la valeur ajoutée, taxant les profits versés aux actionnaires et pénalisant les gestions de

main d'œuvre qui renforcent précarité et temps partiel.

- Représentation des salariés, chômeurs et précaires dans ce système. Le principe d'élections -qui prévalait dans le paritarisme issu de la Libération en 1945- doit être débattu.

## Evaluation des risques: on l'a échappé belle

Tous les 3 ans, le ministère nous lance quelques gadgets pour remettre en cause et nous détourner de la mission fondamentale de l'inspection qui est de contrôler l'application du droit du travail par les employeurs: changer le travail, la modernisation négociée, la transversalité, le partenariat avec l'entreprise.

Depuis deux ans, des agents de contrôle et ingénieurs pensant que la mode devait changer proposaient de développer, comme axe essentiel d'action de l'inspection, l'évaluation commune des risques professionnels. Mais notre administration, éclairée par de nombreux agents de contrôle, s'est aperçue, à juste titre, que notre responsabilité pénale ... et la sienne pouvaient être mise en cause. La "modernisation" du métier a vécu, jusqu'à la prochaine fois.

"Il est clair que le rôle de l'inspection du travail, dans l'appréciation de la conformité de la réglementation ne saurait être confondu avec un consultant externe, qui est parti prenante du processus engagé par l'entreprise. C'est dire qu'une implication trop grande des services de l'inspection dans l'élaboration même du plan de prévention ou même sa validation doit être nettement écartée, comme génératrice de confusion des rôles."(...) "Grâce à un tel positionnement l'inspection peut continuer, en aval, à remplir pleinement sa mission de contrôle de conformité." (extrait de la circulaire Merci Monsieur Marimbert. pour une fois, vous parlez d'or.



## Semaine de 4 jours

Nous avons eu le loisir d'expérimenter la semaine de 4 jours, au mois de mai et juin. C'est bien, très bien. 8heures x 4jours égalent à...

Il faut s'en inspirer pour les 32 heures dans la fonction publique. C'est la seule revendication raisonnable D'ailleurs, le candidat Jospin faisait campagne il y a 3 ans pour une RTT à 35heures « par une loi cadre, immédiatement sans diminution de salaire vers les 32 heures par la négociation devant aboutir avant la fin de la législature...

## Formation professionnelle

Question lancinante: Mais combien d'agents de contrôle à travers la France? Il y en aurait 8 pour toute la région parisienne...

## Un million d'emplois créés en 3 ans...

Cela fait une trentaine de sections d'inspection à créer, Madame la ministre...

## Qu'on se le dise et qu'on se le répète :

En 1892, 92 agents de contrôle pour contrôler 3 lois d'environ 40 pages dans 150 000 établissements représentant 1 600 000 salariés.

En 1999, 1200 agents de contrôle pour contrôler 200 lois et 300 décrets, 300 conventions collectives et des circulaires, les accords d'entreprise etc, etc soit le Dalloz et le Pluyette, soit les 5 mille feuilles, dans 1 400 00 d'établissements représentant 14 000 000 salariés.

Peut on rajouter que la très grande majorité des contrôles (70%) sont effectués par des... contrôleurs

## Populariser

SUD fait la proposition à toutes les organisations syndicales du ministère de lancer une pétition sur le **doublent des sections et des effectifs correspondants** et d'écrire à toute les unions départementales et régionales ainsi qu'aux fédérations syndicales pour qu'elles soutiennent cette revendication.

## TVA, TVA, TVA...

La TVA rapporte à l'Etat environ 800 milliards de francs soit 45% de recettes budgétaires, ce qui est énorme. Mais la TVA représente 8,5% du revenu d'un smicard et 5,2% pour un revenu de 100 000fr. par mois

Vous avez vu que la TVA est descendue d'un point: 19,6 au lieu de 20,6%. Mais les prix n'ont pas baissé. Les prix sont toujours à 69,90Fr., 99Fr, 59 900Fr.... ce qui signifie que les commerçants ont gardé 1% pour eux. Ils ne peuvent être que satisfaits de la baisse de la TVA. Merci qui?

## ATTAC, ATTAC, ATTAC pour un autre monde possible

Notre syndicat, après consultation de tous ses adhérents, a décidé d'adhérer à l'association.

Son vrai nom est un peu compliqué: "association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens"

Elle a été fondée en France le 3 juin 1998 autour d'une plateforme réunissant des associations, des syndicats, des journaux... et des citoyens, de plus en plus de citoyens à partir d'appels lancés par le Monde Diplomatique à ... "désarmer les marchés".

Deux ans plus tard, ATTAC, c'est 21 000 adhérents, 150 groupes locaux dont les débats publics drainent de vraies foules, une audience devenue planétaire depuis SEATTLE, des réseaux dans 14 pays européens et dans de nombreux autres pays.

Plusieurs refus président à sa naissance:

- refus d'une pensée économique unique, d'un pouvoir monopolisé par les "élites", d'une sujétion de la démocratie à la dictature de l'argent... et d'une volonté: agir comme un formidable groupe de pression civique auprès des gouvernements pour les pousser à réclamer, enfin, la mise en œuvre d'un impôt mondial de solidarité.
- En effet, selon le programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), "il suffirait de moins de 4% de la richesse cumulée des 225 plus grosses fortunes mondiales pour donner à toutes les populations du globe l'accès aux besoins de base et aux services sociaux élémentaires (santé, éducation, alimentation...)". ATTAC porte donc "quasi génétiquement" une aspiration à la justice sociale et à la solidarité internationale.
- Elle est mise en œuvre par des groupes locaux aussi ouverts qu'imaginatifs: cartes postales, pétitions, émissions d'actions contre la "financiarisation" de l'économie, faux billets de banque, interpellations publiques des élus, mobilisation pour la taxe Tobin (prélèvement obligatoire de 0,25% sur les transactions sur les marchés de change), dénonciation des fonds de pension.
- A travers tout cela, s'édifie un véritable mouvement d'éducation populaire de masse qui fait grandir la compréhension des logiques qui produisent tant d'inégalités et de désastres sociaux dans le monde entier.
- Adresse d'ATTAC: 9bis rue de Valence Paris 5è internet: <http://attac.org>



## Va falloir toiletter le code, mais revaloriser le corps avant:

Les contrôleurs en section, en lutte actuellement, examinent avec attention le code et toutes les missions qui leur sont confiés et qui ne sont pas pendant de leur compétence. Listons:

- La décision de réouverture des chantiers est de la seule attribution de l'inspecteur
- Les enquêtes chômage partiel
- Examen des règlements intérieurs
- Dérogation machines dangereuses pour les moins de 18 ans
- Dérogation durée quotidienne du travail
- Mise en demeure vérifications électriques
- Dérogation à l'aménagement des installations sanitaires...

La liste n'est pas exhaustive.

Le décalage entre la pratique et les textes supposés la fonder est donc considérable. Ce toilettage pour SUD, doit être précédé d'une revalorisation statutaire significative des contrôleurs.

## Lettre ouverte à Martine Aubry

**Objet : Convention UNEDIC :**

**IL FAUT REFUSER L'AGREMENT !**

Paris, le 04/07/2000

Madame la Ministre,

La convention concoctée par le MEDEF et avalisée par la CFDT et la CFTC - syndicats minoritaires - représente une énorme régression sociale.

Le droit des salariés privés d'emploi à une indemnisation financière par leurs cotisations, est remplacée par une allocation soumise à engagement contractuel obligatoire (!) sous peine d'exclusion du droit aux allocations chômage.

C'est une véritable remise en cause du système de couverture sociale liée au paiement des cotisations patronales et salariales et de leur caractère de salaire différé.

A ce titre, ils devront accepter :

- ♦ une évaluation de leur capacité professionnelle (effectuée par qui ? selon quels critères ?)
- ♦ entretiens de suivi régulier (tous les 15 jours ou tous les mois !) pour vérifier leur recherche permanente et effective d'emploi



- ♦ l'obligation de suivre avec assiduité une formation professionnelle (choisie par qui ? pour quelle finalité ?)
- ♦ l'obligation d'accepter les propositions d'embauche qui leur seront faites (donc CDD, intérim, temps partiel, mobilité géographique et "salaire pratiqué dans la profession")

A défaut les sanctions seront immédiates : lettre de rappel au premier refus, réduction de 20% des allocations au second, suspension au troisième et radiation au quatrième.

Dans un tel dispositif, l'ANPE, l'AFFA, les DDTEFP, l'UNEDIC sont voués à être instrumentalisés par le MEDEF au service de sa politique.

Calqué sur le système américain, il ne peut aboutir qu'au même résultat : diminution des statistiques du chômage et gonflement énorme des travailleurs précaires et en situation de grande pauvreté.

Pendant ce temps, le patronat s'octroie une baisse significative de ses cotisations chômage.

Il y a peu de temps encore vous fustigiez publiquement la précarité grandissante des emplois imposée par le patronat et annonciez des dispositions prochaines pour y mettre un terme.

Pourtant votre projet de loi DMOS, dit de "modernisation sociale", ne comporte quasiment aucune mesure en ce sens.

Aujourd'hui, vous même et le gouvernement auquel vous appartenez doivent se prononcer.

Il faut refuser d'agrèer cette convention scandaleuse. D'autant plus que, se présentant comme un bloc indivisible, elle comporte de nombreuses clauses illégales. (nouveaux contrats de mission, CDD de cinq ans...) et qu'elle exclue de la gestion de l'UNEDIC les syndicats non signataires.

C'est à l'Etat qu'il incombe de fixer les règles du contrat social, le socle de l'ordre public social qui s'impose à tous, d'autant plus que cette première et grossière offensive patronale est lourde de beaucoup d'autres :

- ♦ du système de retraite par répartition et de la sécurité sociale dans son ensemble
- ♦ remise en cause de la médecine du travail
- ♦ des retraites complémentaires

Nous vous prions d'agrèer...

## JOSE BOVE un insoumis teigneux - Solidarité

Ah, si seulement ce beau pays de vertes vallées, de monts boisés et de veaux pâturants comptait un peu plus de lascars de sa trempe...!!!

Nous sommes en danger, EN DANGER GRAVE ET IMMINENT !

Voilà que résister contre le pays qui surtaxe de 100 à 200% le Roquefort, le vin, la moutarde etc...pour

nous OBLIGER à importer son bœuf aux hormones... revient à être traité comme un terroriste...

**LA RESISTANCE EST UN DEVOIR SACRE...!!!**

Boycott total et immédiat des produits US...Mcdo, coca, microsoft, intel, novell, etc...?

Les USA sont, du fait de leur balance commerciale calamiteuse, bien plus vulnérables que leur attitude arrogante ne le laisse imaginer. Allons-nous nous laisser abuser par ce colosse aux pieds d'argile ?

Frappons là où ça fait mal...c'est à dire aux pieds ! L'argile c'est dur mais c'est fragile. Sans exportations, déjà très faibles (déficit mensuel 30,3 milliards de \$), ils vont baisser d'un ton.

La conscience politique commence dans le caddy...pensez à vos gosses...!!!

Soutenons ce "héros"... Astérix aussi était un terroriste. Spartacus, Louise Michel, Rosa Luxembourg, Jean Moulin, le colonel Fabien, et combien d'autres (?) étaient des "terroristes" aux yeux des oppresseurs.

Non à ze malbouffe, non à ze bouffe aseptisée, standardisée, insipide et industrialisée. Sauvons les paysans et notre indépendance alimentaire. Développons les cultures vivrières des pays du "sud". Résistons à la "World Company" !!!

Go terroir, Go lait cru, Go la Confédération Paysanne !!!  
Au fait, le jugement contre les 10 paysans syndicalistes est mis en délibéré au 13 septembre prochain.



## Le projet de statut des A présenté au CTPM du 23 mai est sorti

Un statut pour 30 ans!!! (le dernier statut date de 1975)

Nous avons reçu (par voie non officielle) le projet de décret du statut particulier de l'inspection du travail, qui est discuté au CTPM du 23 mai 2000.

S'il est relativement correct pour les A en terme indiciaire, il pose évidemment des problèmes sur

- ◆ les 300 IT aujourd'hui aux 6è et 7è échelon seront dans la même situation bloquée dans 7 ans

- ◆ le statut d'emploi politique: le statut d'emploi de DD et DR sera hors CAP, directement et exclusivement de la compétence du Ministre.
- ◆ sur l'augmentation des primes.
- ◆ Il n'y a pas besoin d'avoir été en section pour devenir DA (au moins c'est clair).
- ◆ Il n'y a plus 6 grades mais cinq grades, dont 3 "gérés" par la CAP, ce qui allègera la gestion du corps ; la course d'obstacles de grade en grade sera plus rapide..
- ◆ On peut devenir DD au bout de 12 ans au lieu de 17, DR au bout de 16 ans au lieu de 19 ans!!! Attention les ambitieux et les copains politiques.
- ◆ Tout administrateur civil (même s'il n'a jamais été dans les services peut devenir DA au bout de 4 ans de carrière soit à l'âge de 26 ans, DD s'il a 30 ans; les cadres supérieurs de l'ANPE qui ne sont pas des fonctionnaires peuvent devenir DD ou DR.
- ◆ Il n'est pas écrit que les IT peuvent passer DA en section.
- ◆ Maintien du statut d'inspecteur élève pendant 18 mois; les IET ont une légère augmentation du début de carrière (indice majoré 356 au lieu de 344 soit 300Fr).
- ◆ Le début de carrière est d'environ 20 points en plus soit 500fr.

Mais en plus, le projet est une véritable provocation sur 2 points:

☞☞☞ Les fonctions décrites des A sont multiformes et polyvalentes dans l'article 3: aucune distinction n'est faite entre ceux en section, ceux qui font du contrôle formation professionnelle et les hors section. Tout le monde peut donc être amené à avoir ces fonctions ou en partie en même temps. Cet article nie que certains ne sont pas agents des services déconcentrés sous tutelle du préfet. SUD maintient l'idée de trois filières avec recrutement et formation différents pour exercer des métiers différents.

☞☞☞ Pour les B, qui réclament une revalorisation et des promotions en nombre supérieur.

- ◆ En effet, les contrôleurs ne pourront passer le concours que 3 fois.(interne et externe). Il n'y avait pas de limitation auparavant (gain de la lutte de 1986). (cet article a été retiré en CTPM: à vérifier lors de la publication)
- ◆ Un tiers des postes au concours est réservé aux internes (2/3 aux externes). Cette règle est toujours défavorable pour les internes alors que les promotions au choix sont très réduites. En effet la règle du 1/6è des titularisations ne bouge pas : par exemple pour un concours d'IT avec 30 postes, 30/6= 5 promotions au choix après avis de la commission administrative paritaire.
- ◆ Enfin, pour être promu IT au choix par liste d'aptitude, dans l'ancien statut, il fallait être contrôleur et avoir 45 ans ; maintenant, il faudra avoir 40 ans minimum, et être contrôleur de

classe supérieure ou de classe exceptionnelle, justifiant de 9 ans de service effectifs dont 5 en catégorie B. Une ancienneté en B et non seulement dans les grades supérieurs aurait été plus équitable car à quelles conditions passent-on dans les grades supérieurs aujourd'hui ?

## **Avancer fermement mais sans illusion. Seule la mobilisation des B fera peut être avancer le dossier...**

*le 16 juin 200, 1er groupe de travail sur les contrôleurs du travail*

Etaient présents 5 cfdtistes, 2 cgtistes, 3FO, 3 sudistes (coucou, c'est nous abonel, grimaldi, sinigaglia)  
Absents la cftc et l'unsa

Ce premier « groupe de travail » s'avère être en fait une tentative d'amorcer une négociation sur les contrôleurs du travail (surprise, surprise)

Il a été rappelé par l'administration qu'il s'agissait de répondre au mouvement en cour (hé, hé ! merci le collectif). La cfdt a rajouté fort justement que le mouvement a commencé en 1985.

Sud a demandé la présence du collectif dans la négociation (la dagemo et le cabinet ont reçu l'ancien collectif des B, celui des contractuels, des IFP, des coordo emploi formation et l'Arsete

Nous avons demandé aussi que les négociations se fassent de manière transparente : web.cam c'est à dire que les négociations soient publiques et que les agents puissent les suivre sur internet dans les services.

Sur ces deux points refus de l'administration et opposition des autres organisations.

Chaque syndicat se retrouve globalement sur des positions communes. (et a repris globalement notre revendication indiciaire 350-700.)

Si tout a été évoqué dans le fouillis dans cette première réunion (revalorisation, primes, niveau de recrutement, NBI, formation, promotions, grade unique...), il s'agissait de mettre au point un calendrier de négociation pour aboutir en décembre 2000 (peut être.. ndlr).

Donc pour Sud il faudra articuler mobilisations diverses et continues et négociations. 4 à 5 réunions sont prévues dont la prochaine le 6/09. Mais aujourd'hui l'administration veut des arguments pour aller négocier à la fonction publique et au budget.(comme si l'administration ne savait rien depuis 1985) Elle affiche sa volonté de revalorisation pour tous les B.

Ce qui signifie que pour le projet de loi de finances 2001, il n'y aura rien au niveau statutaire-indiciaire car rien n'a été discuté encore entre dagemo-FP et budget. Il

y aurait cependant une amorce de discussion sur les primes de technicité des B pour 2001, du genre 18 millions à répartir entre 2700 B, soit 6545F/an brut soit 545F.brut/mois soit 450 F avant contribution solidarité, CRD et CSG soit 400f net, soit 13 cigarettes par jour ou un café quotidien en terrasse à Paris, mais ne provoquons pas ! Rien n'est dit sur la variabilité-forfaitisation de cette prime dite de technicité, mais taux différent selon grade... . Donc deux sucres, trois sucres, assis ou debout au zinc ? on ne sait. Tous les syndicats ont fait grise mine sur le principe de primes.

Pour le PLF 2001, l'administration voudrait un repyramidage, c'est à dire augmenter le nombre de CT de classe supérieure et exceptionnelle (tous en turbo diesel).

## **Questionnaire cfdt sur les 35 heures dans les services**

Vous avez reçu peut être mi juin dans les services le questionnaire intitulé « Réduction du temps de travail ». Loin de nous l'idée de récuser le principe d'une consultation, mais il faut expliquer et donner aux collègues les tenants et aboutissants, les enjeux, les textes qui mijotent (projet de décret fonction publique).

Les conditions désastreuses de la négociation fonction publique sur la question, l'indigence voire la dangerosité des propositions faites par le gouvernement ont été les suivantes:

- ◆ Aucune embauche (et donc surcharge de travail supplémentaire immédiate)
- ◆ Déréglementation de la répartition du temps de travail
- ◆ Négociation ministère par ministère etc...

Dans ces conditions très défavorables, aggravés par un rapport de force en notre défaveur (nous n'avons pas le poids et le pouvoir de blocage de nos collègues des impôts par exemple), ce questionnaire n'est pas neutre dans la mesure où il tend à accréditer (banaliser) par la formulation des questions des mesures qui risquent de nous être imposées. Ainsi, il nous apparaît très critiquable d'interroger longuement sur les modalités de flexibilité tels que le samedi, le crédit temps repos, les horaires continus, la remise en cause de la 6<sup>e</sup> semaine, à moins qu'il ne s'agisse de préparer les esprits auquel cas; il faudrait avoir l'honnêteté de le dire.

L'approche de la question nécessite, et l'expérience de la RTT dans le privé devrait servir de leçon, une analyse préalable des surcharges de travail dans les services, des insuffisances d'effectifs constatées au quotidien pour l'accomplissement d'un service public de qualité. **Dans un tel contexte l'augmentation des effectifs est un préalable incontournable à toute**

Nous sommes en désaccord fondamental avec les questions telles qu'elles sont posées. Cette approche laisse entendre que les agents devront, "raisonnablement", perdre des acquis obtenus au fil des luttes menées depuis 30 ans.

Il est suggéré de travailler le samedi, pourquoi pas le dimanche et/ou la nuit? Pourquoi ne pas poser carrément la question de la perte de salaire? Pourquoi pas 35 heures sur 7 jours? Etc, etc... Toutes les mauvaises idées sont décidément les bienvenues.

Il y a réellement une divergence fondamentale sur le rôle du syndicalisme: **de notre point de vue il doit veiller à l'amélioration continue des conditions de travail, d'emploi et de vie des agents, sans remise en cause des acquis conquis.** (voir notre position développée dans le TVM n° 16).

Pour finir, un petit trait polémique: ce questionnaire aurait pu être signé par la DAGEMO ou par un cabinet d'audit. Merci pour cette "anticipation managériale et cette gestion prévisionnelle du non emploi".



## Les mots pour le dire

Pour faire plus moderne, plus professionnel, le jeu consiste à parler chinois. La dernière lettre de la Dagema aux DR et aux DD (19/6/200) est tout à fait explicite pour expliquer qu'il va falloir modifier la loi sur les attributions des contrôleurs: "Ces modifications pourront être prises en compte dès identification d'un vecteur législatif adapté". Docteur, je ne sais plus parler et écrire, ça se soigne?

## Quelques livres pas chers et intelligents

« la barbarie douce » la modernisation aveugle des entreprises et de l'école. Jean Pierre Le Goff. Editions la Découverte 40f.

"Les médias, ça se travaille"(les médias, l'OTAN et la guerre du Kosovo) Serge Halimi et Dominique Duval. Editions Agone 40f.

"Dégraissez moi ça" Petite ballade dans le cauchemar américain par l'auteur des films "The big one" et "Roger et moi" par Michael Moore. Editions la découverte. 98f.

"La salle n°6" Anton Tchekhov. Editions Libro 10f.

LES VACANCES ONT DEUX FONCTIONS: OUBIER LE STRESS DE L'ANNÉE ET PRÉPARER CELUI DE LA RENTRÉE.



## Répression aux transports (suite)

Notre collègue des transports, contrôleur du travail, Bertrand Esnault, est passé en conseil de discipline, pour résistance à sa hiérarchie immédiate et supérieure: pressions diverses et inacceptables sur ses interventions en entreprise, ce qui a engendré bien évidemment une cohabitation difficile. En fait, un véritable harcèlement. Les collègues à l'ITT sont très isolés face à la hiérarchie. Décidément aux Transports, rien ne se fait comme au Travail. La demande de sanction n'a pas été suivie par la dagemo. Cependant, dans "l'intérêt du service", il a été imposé à Bernard, une mutation à Tours. Recours a été fait contre cette décision. Comme toujours la hiérarchie est protégée. Gayssot, fais ton boulot. Sur les fonds, quand commenceront à se discuter sérieusement les régimes particuliers des transports et de l'agriculture? Pourquoi une inspection par lobby?

## SUD TRAVAIL publie ses comptes

Comme chaque année, nous publions nos comptes. Il s'agit des comptes du syndicat national, certaines sections syndicales établissent leur propre trésorerie, en toute autonomie, sur les fonds qui leur reviennent : pour chaque timbre mensuel, les 40 premiers francs restent à la section et ce qui est au dessus revient au syndicat national.

Dépenses 1999		Recettes 1999	
Transport	20 159,00		
Versements Sections	1 714,50	Cotisations	50 025,00
Activité Interprofessionnelle	1 475,00	Dons	300,00
Stage Syndical	1 000,00		
Recours contentieux	0835,00		
Repas et pots	585,45		
Fournitures	352,10		
Tirages	207,90		
Frais CCP	8,00		
<b>TOTAL</b>	<b>26336,95</b>	<b>TOTAL</b>	<b>50 325,0</b>
		<b>Solde</b>	<b>23988,05</b>

## Les pavés de l'enfer ou Pour 1000 Euro t'as plus rien Juste les tuyaux d'un IT,

Qu'on se le dise, c'est une *affaire* et il n'y aura pas de place pour tout le monde ! La société L.R.A. « Les Rencontres d'Affaire » organise pour les D.R.H. un séminaire dont le thème est « **maîtriser l'étendue des missions et moyens de votre Inspecteur du Travail.** » Pour la modique somme de 1075 euros (T.T.C.), avec comme intervenant un avocat du Cabinet BARTHELEMY bien connu, toutes les ficelles nécessaires pour rogner le pouvoir -symbolique- des Inspecteurs (sic !) seront délivrées le 28 septembre (petit déjeuner et repas compris ... L'investissement sera d'autant plus rentable que ces 1075 euros pourront être imputés sur le budget de formation de l'entreprise et qu'ainsi le coût réel sera nul...

Qu'on se le dise encore : c'est une *affaire*. La société L.R.A. organise également un séminaire « **C.D.D. et INTERIM** ». Pour la modique somme de 1075 euros (T.T.C.) -le salaire moyen d'une secrétaire moyenne d'un I.T. moyen- petit déjeuner compris, repas compris, les D.R.H. pourront apprendre *les précautions à prendre* (pour maquiller les fraudes), *découvrir les orientations gouvernementales actuelles en matière de contrôle*, seront initiés aux *nouveaux outils utilisés* (en clair découvrir la dernière version de notre logiciel-miracle « *requalifier* ») et enfin seront informés des *conséquences du contrôle et sanctions encourues*. L'information est garantie de première main puisqu'elle sera délivrée par un avocat et par ...

### ... un inspecteur du travail ...

Soyons clair : il ne s'agit pas de mettre en cause la bonne foi d'un collègue : la présentation de son intervention par L.R.A n'est sans nul doute pas conforme à ses idées et sa bonne foi a été abusée : l'enfer est pavé de bonnes intentions.

Mais ce qui est certain, c'est que les sérails ministériels n'y trouveront rien à redire : déontologie oblige, le rôle de conseil (aux patrons) passe avant le contrôle. Quant à la sanction, n'en parlons pas, n'en parlons plus ... qu'en séminaire ! **L'inspection du travail, un nouveau métier au service de l'Entreprise** : voici le nouveau slogan à se répéter, chaque matin, en se réveillant.

### Bulletin d'adhésion :

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
Affectation \_\_\_\_\_  
Adresse administrative \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_  
Corps \_\_\_\_\_

## La saga des primes (chronique littéraire, suite)

Comme toute saga qui se respecte, celle-ci est écrite, au fil des années, par d'innombrables et obscurs écrivains. Honneur aujourd'hui donc à un agent de l'administration pénitentiaire (il faut savoir aller regarder ce qui se fait dans les autres ministères) qui a obtenu l'annulation d'un décret relatif à l'attribution de prime de sujétion au motif : « *qu'en instituant entre les agents une différence de traitement fondée sur un critère exclusivement géographique qui ne permet pas à lui seul de caractériser une différence dans les conditions d'exercice des fonctions, le décret méconnaît le principe d'égalité entre les agents d'un même corps.* »

**Et d'un :** la prime (symbolique, il est vrai) supplémentaire octroyée en 99 par l'administration centrale aux seuls collègues contrôleurs de l'île de France l'était bien en toute illégalité, ce que SUD TRAVAIL avait signalé à la DAGEMA, par courrier resté comme d'habitude sans réponse.

**Et de deux :** les différences du taux des primes existant entre les contrôleurs de classe normale et ceux de classe exceptionnelle seraient donc illégales puisque les uns et les autres font le même boulot et sont du même corps. Un recours avait été envisagé sur ce point, mais l'audace avait manqué ... il n'est cependant jamais trop tard pour bien faire.

**Il n'est jamais trop tard pour bien faire**, en matière de primes au moins, puisque le Conseil d'Etat dans un autre arrêt, vient de décider que la prescription ne court qu'à compter de la notification de la décision créatrice du préjudice. Les décisions n'ayant jamais été notifiées dans les formes, cela ouvre de réjouissantes perspectives...

## SUD au secours de l'INTEFP

Monsieur Mazuy, directeur de l'INT désirant que cette institution soit ornée d'une œuvre d'art, en l'occurrence d'une sculpture, SUD TRAVAIL, ému de cette préoccupation esthétique publie ici un **avis de concours**. Les projets (modèles réduits au 100%) sont à envoyer à T.V.M. qui transmettra. Aucun thème n'est imposé ni style (réalisme soviétique bien venu cependant) mais la qualité de la réalisation sera mesurée à son volume : 1000 m<sup>2</sup> minimum, béton armé de préférence, ou carton pâte, ou sucre d'orge ou ... n'importe quoi.